Avis de la rédaction

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1913)**

Heft 129

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communications du Comité central.

Je prie Messieurs les caissiers des sections de bien vouloir encaisser aussitôt que possible les cotisations 1913 et de les remettre à la caisse centrale jusqu'au 1er MARS 1913. La cotisation des membres actifs est de fr. 10.—, celle des membres passifs de fr. 20.—.

Tous les membres de notre Société sont priés de faciliter le fonctionnement régulier de la caisse centrale par l'acquittement ponctuel de leur cotisation.

Messieurs les caissiers des sections voudront bien considérer la date du 1er MARS comme dernier délai.

Recevez mes salutations cordiales,

S. RIGHINI.

Zurich, 1er janvier 1913.

Enquête au sujet de l'émission de plaquettes de sculpteurs pour nos membres passifs.

Lors de notre dernière assemblée de délégués, à Zurich, la Section de Munich, par l'intermédiaire de son délégué, M. H.-B. Wieland, a proposé l'émission par notre Société de plaquettes de sculpteurs que nos seuls membres passifs pourraient acquérir. La question a été remise à l'étude du Comité central qui vient aujourd'hui demander par la voie du journal l'avis de nos *sculpteurs*. Messieurs les sculpteurs que la question pourrait intéresser nous rendraient service en nous donnant les renseignements techniques et financiers que comporte l'émission d'une plaquette, renseignements qui pourraient nous servir de base à nos discussions ultérieures.

Il s'agit naturellement d'un tirage limité qui exclut la frappe ; la fonte seule peut entrer en ligne de compte. Choix du métal, etc.

Nous serions également reconnaissants à MM. nos membres passifs de nous dire leur avis pour ce qui les touche.

Prière d'adresser les correspondances au Secrétariat central, Evole 33, Neuchâtel.

L'Estampe 1913.

L'Estampe 1913, dont l'auteur est FERDINAND HODLER, sera envoyée prochainement à nos membres passifs.

Communications des Sections.

Lettre de la Section de Paris.

Notre Section a tenu sa première réunion de l'hiver qui a été nombreuse. Chacun s'est déclaré enchanté du nouveau bâtiment d'exposition fédéral.

Nos séances ont lieu tous les mois en commun avec l'Association des Artistes suisses à Paris, le plus souvent à son local au restaurant Georges, place St-André-des-Arts. Nous saisissons cette occasion pour dire que tous les jeunes artistes en séjour à Paris pour leurs études seront toujours les bienvenus, de même que tous nos collègues en passage.

Les Sections sont priées de donner notre adresse à tous ceux qui viennent à Paris, et nous nous ferons un plaisir de les convoquer à nos réunions. Ed.-M. S.

FERDINAND HODLER

ESTAMPE • • 1908 • •

La Société édite chaque année une estampe à laquelle nos membres passifs seuls ont droit.
Die Gesellschaft giebt jedes Jahr ein Kunstblatt heraus das ausschliesslich seinen Passivmitgliedern zukommt.

Avis de la Rédaction.

Notre carte postale.

Nous prions les Comités des Sections de prendre note qu'ils peuvent se procurer auprès du Secrétariat central la carte postale qui figure dans ce numéro et qui reproduit notre estampe 1908 : lithographie de FERDINAND HODLER. Prix de la carte, 10 centimes.

Commission fédérale des Beaux-Arts.

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations pour remplacer les membres sortants. M. SILVESTRE a été réélu. M. BÜHLER, secrétaire du Kunstverein suisse, remplace M. ULRICH. Les deux autres sont MM. RAVEL, de Genève, et L'ÉPLATTENIER, de La Chaux-de-Fonds.

Quoique nous n'ayons qu'à nous féliciter de la nomination de ce dernier, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre étonnement de voir qu'il n'a été tenu aucun compte de la liste présentée par notre Société et qui était le résultat du vote de toutes les sections.